



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réhabilitation et extension des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal – Avenant n°2 aux lots 3 et 4, avenant n°3 au lot n°1 aux marchés de travaux

N° 020.04.2025

**Rapporteur :
Jérôme GARCIA**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 mars 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Catherine FEVRIER
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-020042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 22 juin 2023, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour le projet de réhabilitation et d'extension des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal.

Actuellement dans la phase 2 des travaux à savoir la réhabilitation des vestiaires existants sous la tribune, il est nécessaire d'ajuster les prestations de certains lots pour :

- prendre les mesures afin de traiter la présence d'amiante et de plomb sur une partie des vestiaires à la suite d'investigations complémentaires,
- réaliser une moins-value sur le garde-corps des vestiaires qui sera réparé et non plus remplacé,
- traiter la couverture située sous les tribunes et pour laquelle il était impossible d'avoir un état des lieux précis compte tenu de la configuration des lieux.

Sur la base de prix forfaitaires, l'incidence est la suivante :

Lot	Montant initial du marché en € TTC	Numéro de l'avenant	Montant de l'avenant en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC	% par rapport au montant initial du marché
Lot 1 – Gros œuvre, fondations, VRD	486 795,85	3	28 544,28	486 900,11	+ 0,02
Lot 3 – Charpente métallique	64 273,44	2	-3 139,20	47 139,60	- 26,66
Lot 4 – Plâtrerie, faux plafonds, menuiseries extérieures	68 561,60	2	27 678,86	96 240,47	+ 40,37

Le coût total des marchés de travaux après avenants s'élève à 1 248 040,78 € HT soit 1 497 648,94 € TTC.

Pour rappel, les subventions obtenues sur cette opération s'élèvent à 672 434 €.

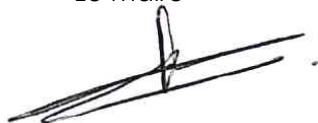
Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver les avenants n°2 aux lots n°3 et 4,
- d'approuver l'avenant n°3 au lot n°1,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 3 avril 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-020042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation